



Parc naturel « Cœur de Condroz »

Etat d'avancement au 03/06/2020

Rappel du contexte

L'idée d'un Parc naturel en Condroz n'est pas neuve : en 2001 déjà, 10 communes s'étaient positionnées favorablement pour amorcer la réflexion, avant le « moratoire » qui a suivi. A la demande des communes d'Assesse, Gesves et Ohey, et suite à la création du Parc naturel de Gaume (et donc à la levée du moratoire), l'ASBL GAL Pays des Tiges et Chavées a décidé d'affecter un subside qui lui était octroyé par la Province de Namur, pour relancer la réflexion. Plusieurs études se sont succédées depuis 2017 pour aider les Conseillers communaux et autres forces vives du territoire à se positionner sur le projet.

Le périmètre potentiel et les missions d'un Parc naturel

Une première étude, menée en 2017, a permis de cerner les missions des Parcs naturels et leur fonctionnement, et surtout d'identifier le territoire « idéal » pour en créer un en « Cœur de Condroz » si cela s'évérait pertinent, et si les communes s'accordaient sur un projet commun le cas échéant. Les résultats de cette étude ont été présentés publiquement le 14/06/2017, à Béronsart, en présence des administrateurs des 2 GAL concernés, de nombreuses forces vives du territoire (MT, contrats rivières, DNF,...) ainsi que des conseillers communaux des 7 communes pressenties : Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Sommes-Leuze. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Plusieurs témoignages de terrain ont permis d'apporter un éclairage concret lors des moments d'échange qui ont suivi. Un inter-collèges a ensuite été organisé, le 31/08/2017, à Ohey, en présence de représentants publics d'autres Parcs naturels.

L'identité territoriale

En parallèle, une réflexion sur l'identité du territoire a également été menée par la Maison du Tourisme Condroz Famenne, l'opérateur touristique des 2 GAL actifs sur ce territoire et partenaires sur de nombreux projets (GAL Pays des Tiges et Chavées / GAL Condroz-Famenne). Les résultats de cette réflexion corroborent l'idée que les 7 communes forment un territoire homogène, cohérent, soucieux de développer une identité condruzienne commune et développer l'économie locale tout en préservant ses paysages et son patrimoine bâti et naturel exceptionnels. Les plans de développement stratégique des 2 GAL et les diagnostics sur lesquels ils se fondent présentent d'ailleurs beaucoup de points communs.

Les synergies avec les acteurs locaux et la gouvernance du territoire

A la demande de 4 communes ayant manifesté la volonté de poursuivre la réflexion (Assesse, Gesves, Havelange, Ohey), et en réponse aux questions légitimes relevées dans les 7 délibérations communales reçues suite à la première étude, une seconde étude a été commandée par le GAL Pays des Tiges et Chavées en 2018, toujours financée par la Province de Namur. Cette seconde étude avait pour ambition d'approfondir certains aspects :

- Les relations entre un Parc naturel et les autres acteurs et/ou programmes de développement
- La question de la gouvernance du territoire
- Le fonctionnement d'un Parc naturel et l'implication communale



083/670.341
083/670.340

GAL Pays des tiges et chavées ASBL
Rue de la Pichelotte 9D
B 5340 Gesves



www.tiges-chavees.be
www.facebook.com/gal.tigeschavees



- Les moyens humains et financiers nécessaires, et l'investissement communal
- Les contraintes liées à la création d'un Parc naturel

A la demande des communes, un grand nombre de témoignages d'acteurs de terrain ont également été consignés, afin d'étayer les propos théoriques.

La question du territoire n'a pas été réanalysée dans le cadre de cette seconde étude. Afin de rester cohérent, le périmètre de cette seconde étude a donc été conservé. Outre les 7 communes pressenties, une ouverture a été proposée par la commune d'Ohey vers les communes de Marchin, Modave et Clavier. L'intégration de ces communes dans le périmètre avait d'ailleurs été analysée dans la première étude, de même qu'une partie des territoires d'Yvoir et Dinant, relativement similaires d'un point de vue « géographique ». Bien que plusieurs éléments ne plaident pas en leur faveur en matière de rationalisation des outils de développement et de logique territoriale (limites provinciales, maisons du tourisme, bassins de vie,...), aucun scénario n'était exclu à ce stade.

Une présentation de cette seconde étude suivie d'un temps d'échange a ensuite été organisée, en inter-collèges, le 31 août 2018, en présence de représentants des 7 communes concernées.

Conclusions des 2 premières études et de cette première phase de concertation

Au terme de ces deux premières phases d'étude et de cette première phase de concertation, plusieurs éléments apparaissent clairement et sont repris dans le schéma de synthèse indiqué ci-après :

- 6 communes adhèrent au projet et souhaitent aller plus loin dans la réflexion (Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey) et 1 commune n'y adhère pas (Somme-Leuze) principalement pour des questions d'identité territorial (commune plus famennoise)
- La création d'un Parc naturel permettrait de se doter d'un espace d'échanges entre communes et avec les acteurs de terrain, permettant d'élaborer une vision stratégique partagée pour le territoire ;
- La création d'un Parc naturel en Cœur de Condroz permettrait de se doter d'une identité territoriale forte, de renforcer l'esprit de communauté rurale, de préserver nos spécificités et nos richesses, et de s'affirmer face au développement des pôles urbains avoisinants ;
- La création d'un Parc naturel permettrait de mutualiser des moyens, faire des économies d'échelle pour les communes et développer un véritable pôle d'expertise en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement socio-économique et du montage de projets, dans le prolongement des actions des GAL ;
- L'action du Parc naturel renforcée par les subsides LEADER (GAL) permettrait de déployer des actions plus pérennes et plus structurantes, sur un territoire cohérent, avec des moyens renforcés (effet levier par rapport aux quotes-parts communales)
- L'étude identifie clairement les risque de « doublons » si l'action du Parc naturel n'est pas définie en partenariat et en concertation avec les différents acteurs locaux. Si c'est fait intelligemment et constructivement, la création d'un Parc naturel renforcerait les missions de ces différents acteurs du développement territorial, via l'apport de compétences nouvelles et des moyens humains et financiers complémentaires.
- La création d'un Parc naturel renforcerait les synergies entre les communes partenaires ;
- La création d'un Parc naturel ne présente quasiment aucune contrainte, si ce n'est l'appropriation d'un mode de gouvernance encore plus orienté vers la transcommunalité ;
- La création d'un Parc naturel permettrait la mise en place et l'animation d'une véritable **plateforme partenariale de gestion durable d'un territoire !**



083/670.341
083/670.340

GAL Pays des tiges et chavées ASBL
Rue de la Pichelotte 9D
B 5340 Gesves

 www.tiges-chavees.be
www.facebook.com/gal.tigeschavees



Création de l'association de projet

Au terme de ces 2 années ponctuées d'études et de réunions de concertation, la volonté des 6 communes condruziennes impliquées (Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey) a été de consolider les fondations du projet. Cette volonté s'est traduite par la création de l'association de projet, afin d'assurer la bonne gouvernance du projet. Un inter-collèges et plusieurs échanges entre les Directeurs généraux et les coordinateurs des GAL impliqués ont permis de rédiger une proposition de statuts et de composition des différents comités. Suite à la crise sanitaire, cette proposition devait être validée en mars par les Conseils communaux des 6 communes, mais la décision a été reportée en mai-juin. La proposition devra ensuite être validée par la Tutelle et l'association de projet enregistrée au Moniteur Belge.

Outre cette décision de créer l'association de projet, les 6 communes impliquées ont également provisionné 10.000€ chacune pour financer les prochaines étapes du processus. Un subside de la Province de Namur (14.000€) a également été sollicité et obtenu pour contribuer à ce projet transcommunal ambitieux.

Prochaines étapes

Une fois que l'association de projet sera créée officiellement, le Comité de Gestion se réunira afin de nommer le comité d'étude et définir les modalités pratiques de l'organisation prochaines étapes : affinement du diagnostic territorial, organisation de groupes de travail thématiques, rédaction du plan de gestion, validation du projet par les Conseils communaux, etc.

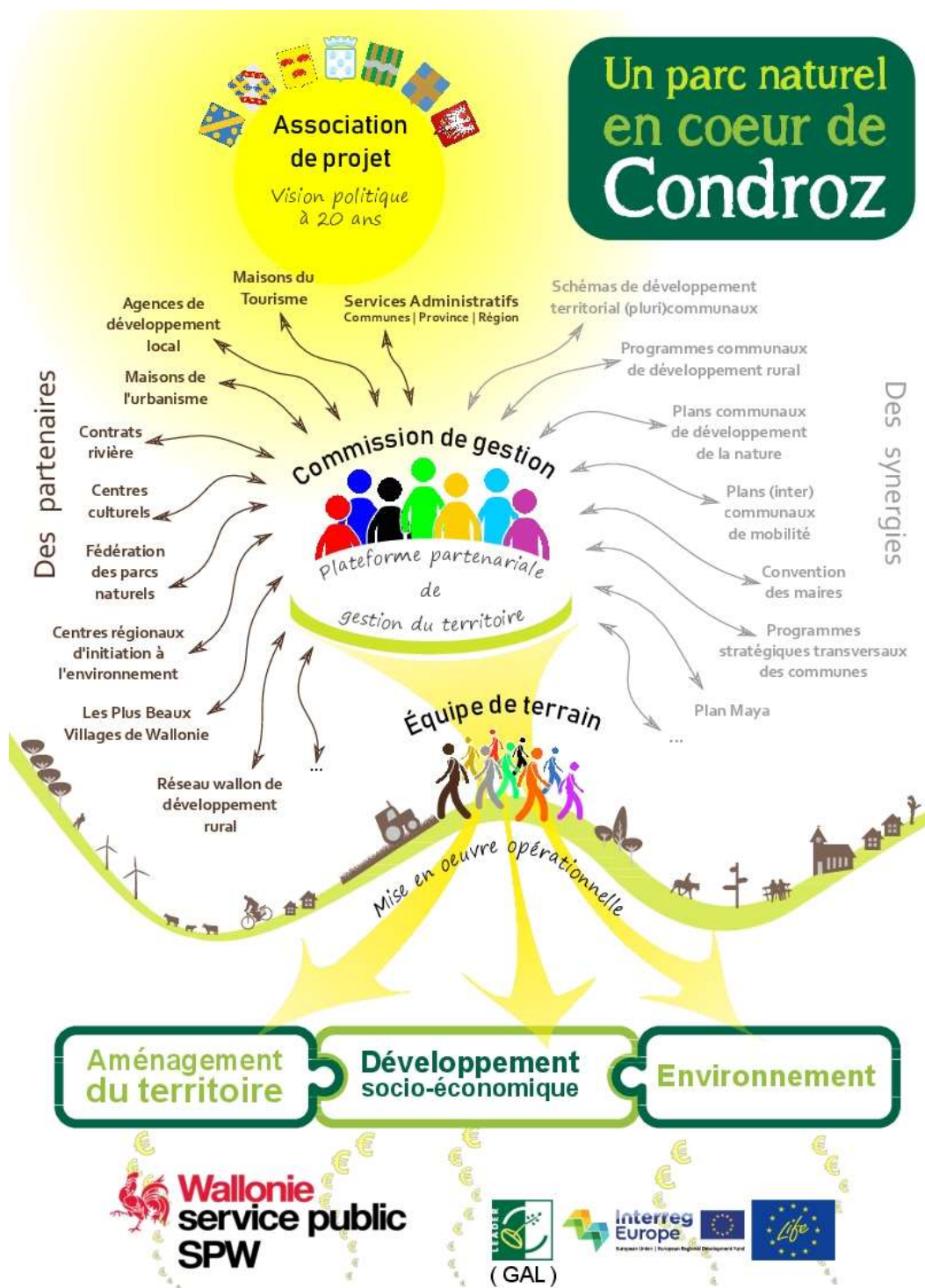


083/670.341
083/670.340

GAL Pays des tiges et chavées ASBL
Rue de la Pichelotte 9D
B 5340 Gesves

 www.tiges-chavees.be
 www.facebook.com/gal.tigeschavees





083/670.341
083/670.340

GAL Pays des tiges et chavées ASBL
Rue de la Pichelotte 9D
B 5340 Gesves

www.tiges-chavees.be
www.facebook.com/gal.tigeschavees

